

Modifications des mesures du palier orange et du palier rouge

Secteur	Palier orange (26 mars)	Seulement les mesures modifiées au palier orange
Lieux de culte	<ul style="list-style-type: none">• Maximum 250 personnes, sauf funérailles et mariages à 25 personnes	<ul style="list-style-type: none">• Maximum 100 personnes, sauf funérailles et mariages à 25 personnes
Restaurants		<ul style="list-style-type: none">• Interdiction de changer de table pour la durée de la présence au restaurant
Sports et loisirs	Extérieur <ul style="list-style-type: none">• Groupe de 12 personnes maximum	Extérieur <ul style="list-style-type: none">• Groupe de 12 personnes maximum avec port du couvre-visage obligatoire, sauf si les personnes demeurent assises à 2 m
	Intérieur <ul style="list-style-type: none">• Groupe de 8 personnes max. avec encadrement obligatoire• Pratique adaptée pour respect distanciation physique de 2 m	Intérieur <ul style="list-style-type: none">• Seul, en dyade, occupants d'une même résidence• Lieux publics intérieurs fermés, sauf : piscines, patinoires et lieux pour jouer au tennis et au badminton (supervision du lieu obligatoire)• Registre et port du couvre-visage obligatoire en tout temps dans les salles d'entraînements (gyms)• Capacité d'accueil restreinte
Déplacements interrégionaux	<ul style="list-style-type: none">• Non recommandés	<ul style="list-style-type: none">• Interdiction de se déplacer vers une région jaune
Écoles préscolaires, primaires et secondaires (Dès le 12 avril 2021)		<ul style="list-style-type: none">• Masque d'intervention (masque de procédure) obligatoire en classe pour tous les niveaux du primaire et du secondaire
	<ul style="list-style-type: none">• Parascolaire permis en groupes-classes ou en groupes de 8 avec mélange des groupes	<ul style="list-style-type: none">• Activités parascolaires en groupes-classes seulement

Coronavirus (COVID-19)

Secteur	Palier rouge (26 mars)	Seulement les mesures modifiées au palier rouge
Lieux de culte	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum 250 personnes, sauf funérailles à 25 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum 25 personnes
Sports et loisirs	Extérieur <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de 8 personnes maximum 	Extérieur <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de 8 personnes maximum avec port du couvre-visage obligatoire, sauf si les personnes demeurent assises à 2 m
	Intérieur <ul style="list-style-type: none"> • Permis dans tous les lieux publics ouverts, incluant les salles d'entraînement (gyms) 	Intérieur <ul style="list-style-type: none"> • Lieux publics intérieurs fermés, sauf : piscines, patinoires et lieux pour jouer au tennis et au badminton (supervision du lieu obligatoire) • Salles d'entraînement (gyms) fermées • Port du couvre-visage ou du masque obligatoire en tout temps dans les aréas (patinoires) • Capacité d'accueil restreinte
Commerces de détail non essentiels et soins personnels	Ouverts <ul style="list-style-type: none"> • Restrictions de capacité • Centres commerciaux : supervision adéquate des aires communes pour éviter tout rassemblement et flânage Salles d'entraînement (gyms) <ul style="list-style-type: none"> • Ouvertes Spas ouverts <ul style="list-style-type: none"> • Réservation et registre obligatoires, respect du 2 m 	Ouverts <ul style="list-style-type: none"> • Restrictions de capacité Salles d'entraînement (gyms) <ul style="list-style-type: none"> • Fermées Spas <ul style="list-style-type: none"> • Zones intérieures fermées (sauf bassins d'eau et soins personnels)
Déplacements interrégionaux	<ul style="list-style-type: none"> • Non recommandés 	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de se déplacer vers une région jaune

Coronavirus (COVID-19)

Secteur	Palier rouge (26 mars)	Seulement les mesures modifiées au palier rouge
Écoles préscolaires, primaires et secondaires (Dès le 12 avril 2021)	•Masque d'intervention (masque de procédure) en tout temps pour les niveaux primaires et secondaires	•Retour de l'alternance sec. 3-4-5
	•Parascolaire en groupe-classe stable seulement •Pas de compétitions ni de spectateurs	•Activités parascolaires interdites
Collégial et universitaire (Dès le 12 avril 2021)	•Retour de certains groupes en présentiel •Activités en groupes de 6 •Services aux étudiants en présentiel	•Enseignement à distance seulement, sauf recherche, laboratoires, stages et activités qui doivent absolument être tenues en présentiel